



Rapport annuel d'activités

2018

Le mot du Président

La Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite du programme d'actions du projet de territoire, avec notamment, la poursuite du projet ambitieux de requalification des Portes de l'Orne.

L'année 2018 a également été marquée par la mise en œuvre de nouvelles compétences.

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise économique et la réforme du financement des collectivités locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos demandes de subventions auprès de nos différents partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Général, Fonds Européens et Caisse d'Allocations Familiales).

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

Lionel FOURNIER
Président de la Communauté
de Communes du Pays Orne-Moselle

SOMMAIRE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle	7
Ses compétences	
Le Conseil Communautaire	
Le Bureau Communautaire	
Ressources humaines	12
Finances	14
Compétence « Aménagement de l'Espace ».....	16
S.C.O.T.A.M.	
S.I.A.U.	
Compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ».....	20
Liaisons douces :	
Aménagement des Berges de l'Orne	
Chemin piétons-cycles entre Pierrevillers et Marange-Silvange	
Partenariat associatif	
Etude pour la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées	
Compétence « Gestion, élimination, et valorisation des déchets ».....	24
Marché de collecte des déchets ménagers	
Marché de traitement des déchets ménagers	
Déchèteries communautaires	
Nouvelles actions développées en 2018 :	
Expérimentation de la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire	
Les conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre	
La collecte du verre	
La prévention des déchets	
Compétence « Développement Economique ».....	29
Les Parcs d'activités	
Schéma de Développement Économique	
Concours BE YOUR BOSS	
Dispositif d'aide à la rénovation des commerces des centres villes	
Partenariats	
Compétence « Logement et cadre de vie ».....	35
Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2012-2018	
Programme Local de l'Habitat 2020-2025	
Partenariats	
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage	
Compétence « Développement durable ».....	49
Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin	
Espace Info-Energie	
Conseil en Energie Partagé	
Plateforme de rénovation énergétique	
Plan Climat Air Energie Territorial	
Dispositif d'aide aux équipements de développement durable	
Compétence « Petite Enfance ».....	53
Les structures	
Le Relais Parents Assistants Maternels	
Compétence « Emploi et insertion professionnelle »	58
Communication	61
Les Portes de l'Orne	62
Les filières économiques	
Stratégie et logique d'aménagement des Portes de l'Orne : Définition	
Les opérations d'aménagement	
Communication, animation, événements	

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

La Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle regroupe 13 communes et compte 54 282 habitants sur 9 980 ha de superficie.

Son fonctionnement repose sur un Conseil Communautaire et un Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire comprend le Président et 12 Vice-présidents (un par commune).

Amnéville
Bronvaux
Clouange
Marange-Silvange
Montois la Montagne
Moyeuvre-Grande
Moyeuvre-Petite
Pierrevillers
Rombas
Roncourt
Rosselange
Sainte-Marie-aux-Chênes
Vitry Sur Orne



Les compétences de la Communauté de Communes

Compétences obligatoires

1°) Aménagement de l'espace :

- Création et réalisations de zones d'aménagement concertée à vocation économique ou à vocation mixte, lorsque la part d'activités économiques est supérieure, en superficie, à 50% de l'ensemble.
- Elaboration et mise en œuvre de projets de territoire définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi que les plans pluriannuels.
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes membres.
- Mise en place et développement d'un système d'information géographique.

2°) Développement économique :

- Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



Compétences optionnelles

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement :

- La maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagement paysagers (berges des cours d'eau, accompagnement paysager des grandes infrastructures routières, mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire).
- La mise en valeur des sentiers pédestres et équestres, en concertation avec l'O.N.F.
- Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions », la réalisation d'études ayant pour objet de définir les mesures préventives, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de sensibilisation du public.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

3°) Action sociale d'intérêt communautaire :

- La Petite Enfance : schéma accueil petite enfance, Contrat Enfance Jeunesse, Relais d'assistants maternels, coordination des acteurs de la petite enfance.
- L'Insertion : accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec la Mission Locale ; Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

4°) Voiries d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2017 (ensemble des voiries des parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder).

5°) Assainissement

6°) Eau

7°) Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Compétences facultatives

1°) Contribution à la transition énergétique :

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Contribution à la transition énergétique,
- Production (directement ou indirectement) d'énergie renouvelable.

Sont d'intérêt communautaire :

- La « coordination de la transition énergétique »
- La compétence en matière d'efficacité énergétique
- L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La création ou la participation à la création d'une agence locale de l'énergie et du climat
- Le développement des expérimentations et de l'innovation
- La prise des participations dans des sociétés développant des énergies renouvelables

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Le Conseil Communautaire

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a été installé lors de la séance du 28 Avril 2014. Il est composé de 53 délégués titulaires des 13 communes (élus au suffrage universel direct lors des élections municipales), et comporte les délégués communautaires répartis comme suit :

AMNEVILLE MUNIER Éric CALCARI-JEAN Danielle MITIDIERI Egidio GIULIANO Marie-France DALLA FAVERA André LOMBARDI Ouardia ARNOULD-RIVATO Rachel DIEUDONNE Xavier	En 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni 6 fois et a adopté 55 délibérations.		
	BRONVAUX FAVIER Jean-Luc WROBEL Frédéric	CLOUANGE BOLTZ Stéphane THOMAS Ornella ZELLER Cédric GENTILE Michel	MARANGE-SILVANGE MULLER Yves TOUSSAINT Christiane MEOCCI François GREFF Marielle PIERRE Daniel
MONTOIS LA MONTAGNE CANTELE Jean ⁽¹⁾ SCHUMMER Anik ⁽²⁾ VOLLE Michel ⁽³⁾ CUCCIA Denis ⁽³⁾⁽⁴⁾ HUJDA Laëtitia ⁽²⁾ RACHIELE Olivier ⁽⁴⁾	MOYEUVE-GRANDE DROUIN René CONTESE Marianne TIRLICIEN Roger CISAMOLO Virginie ROVIERO Franck BARTOLETTI Doris LACAVA Salvatore	MOYEUVE-PETITE SCHWEIZER Christian HENRY Michel	PIERREVILLERS PELIZZARI Jean-Marie DAMILOT Aurore
ROMBAS FOURNIER Lionel WAGNER Véronica RISSER Charles MACAIGNE Christèle BARTHELEMY Norbert BENCI Monique NOBILE Didier VILLA Victor	RONCOURT HALTER Marcel FICHTER Philippe	ROSSELANGE MATELIC Vincent SEEMANN Michèle SCHONS Bernard	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES WATRIN Roger FRANIA Aleksandra CAYRÉ Christian KOSCIUSZKO René
VITRY SUR ORNE CORRADI Luc DURIVAL Angela DI EGIDIO Frédéric			

⁽¹⁾ M. CANTELE a été installé le 19 décembre 2018
suite aux élections municipales de la commune de Montois-la-Montagne

⁽²⁾ Mme HUJDA a été installée le 19 décembre 2018
à la place de Mme SCHUMMER, démissionnaire

⁽³⁾ M. CUCCIA a été installé le 19 décembre 2018
à la place de M. VOLLE, démissionnaire.

⁽⁴⁾ M. RACHIELE a été installé le 07 mars 2019
à la place de M. CUCCIA, démissionnaire

Le Bureau Communautaire



M. FOURNIER Lionel
Président

En 2018, le Bureau Communautaire
s'est réuni 11 fois
et a adopté 117 décisions.



M. MUNIER Eric
1^{er} Vice Président
délégué au
développement
économique



M. DROUIN René
2^{ème} Vice Président
délégué à l'aménagement
des friches industrielles et
aux emplacements réservés
pour les gens du voyage



M. MULLER Yves
3^{ème} Vice Président
délégué aux infrastructures,
travaux, projet de territoire
et schéma de mutualisation



M. MATELIC Vincent
4^{ème} Vice Président
délégué aux finances
et au personnel



M. WATRIN Roger,
5^{ème} Vice Président
délégué à la gestion,
élimination et
valorisation des déchets



M. CORRADI Luc
6^{ème} Vice Président
délégué à la communication
et à la mise en place des
nouvelles compétences



M. BOLTZ Stéphane
7^{ème} Vice Président
délégué à l'habitat,
au logement et la
planification (SCOT)



M. CANTELE Jean
8^{ème} Vice Président
délégué au suivi de la
compétence
Petite Enfance



M. FICHTER Philippe
9^{ème} Vice Président
délégué à l'urbanisme
réglementaire



M. PELIZZARI Jean-Marie
10^{ème} Vice Président
délégué à la protection,
la mise en valeur de
l'environnement et
le cadre de vie



M. FAVIER Jean-Luc
11^{ème} Vice Président
délégué au suivi et dé-
veloppement du système
d'information géogra-
phique et le cadre de vie



M. HENRY Michel
12^{ème} Vice Président
délégué au développement
durable et aux énergies
nouvelles

Ressources Humaines

Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

- à ROMBAS, au 1, Rue Alexandrine : Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels
- à AMNEVILLE (rue Pasteur) et à SAINTE-MARIE AUX CHENES (Avenue de l'Europe), aux Relais Parents Assistants Maternels.
- à AMNEVILLE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUVRE-GRANDE et ROMBAS, aux Maisons de l'Emploi.

Les services sont composés de 26 personnes, répartis comme suit :

- Direction Générale : 1 Directeur Général des Services, 1 Directeur Général Adjoint, 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Moyens Généraux : 1 attaché principal, 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe, 1 rédacteur et 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Déchets Ménagers / Environnement : 1 ingénieur, 1 rédacteur et 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- Logement / Développement économique : 1 Attaché et 1 adjoint administratif territorial
- SIG / Instruction des autorisations d'urbanisme : 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe et 1 rédacteur
- Service à la population : 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe, 2 éducateurs principaux de jeunes enfants (RAM), 1 attaché, 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe et 5 adjoints administratif territoriaux (Maisons de l'Emploi)
- Portes de l'Orne : 1 attaché

Il convient de préciser que 3 personnes du service à la population affectées aux Maisons de l'Emploi sont mises à disposition par une commune de la CCPOM.

De plus, en 2018, la CCPOM a également accueilli un stagiaire au sein du pôle Environnement, un stagiaire au sein d'une des Maison de l'Emploi ainsi qu'un stagiaire au sein du pôle Moyens Généraux.

Ressources humaines :

En 2018 :

- 2 agents ont souhaité une mutation externe dans une autre collectivité.
- 1 agent de catégorie C, en détachement, a été réintégré dans les effectifs de la communauté de communes.
- 1 agent de catégorie C a été nommé sur un grade de catégorie B suite à la réussite d'un concours, 1 agent de catégorie B a été nommé sur un grade de catégorie A suite à la réussite d'un concours également.
- 4 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.
- 1 contractuel de catégorie A a été recruté afin de remplacer un agent en congé de maternité.

Concertation sociale

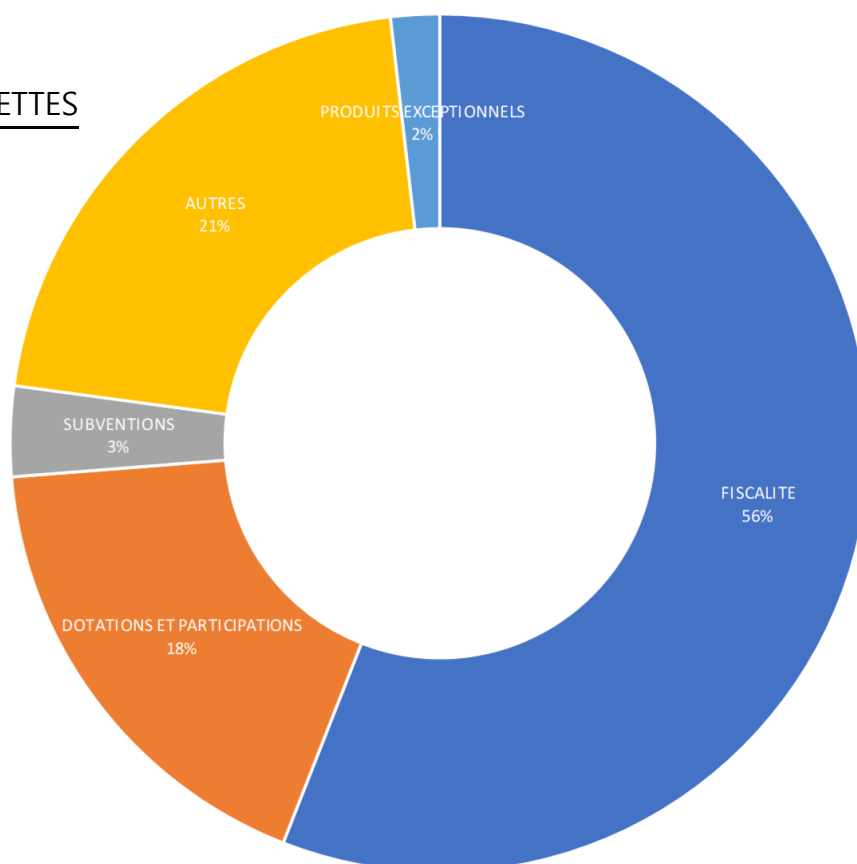
Compte tenu de ses effectifs, la communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du Comité Technique, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

Chacune de ces instances a été consulté pour avis durant l'année 2018 :

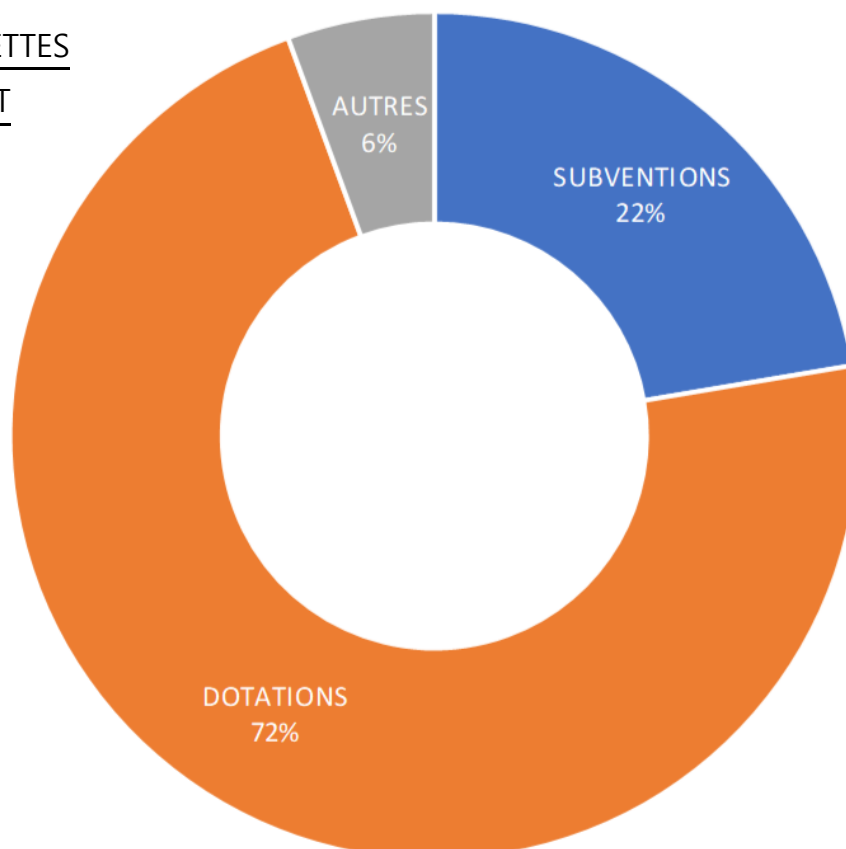
- La Commission Administrative Paritaire en date du 1er Février 2018 au sujet des avancements de grade précédemment évoqués.
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 29 Juin 2018 à propos de la mise à jour du document unique.
- Le Comité Technique en date du 12 Octobre 2018 concernant le transfert de personnel de la compétence « Emploi » des communes vers la CCPOM.

Finances — Budget 2018

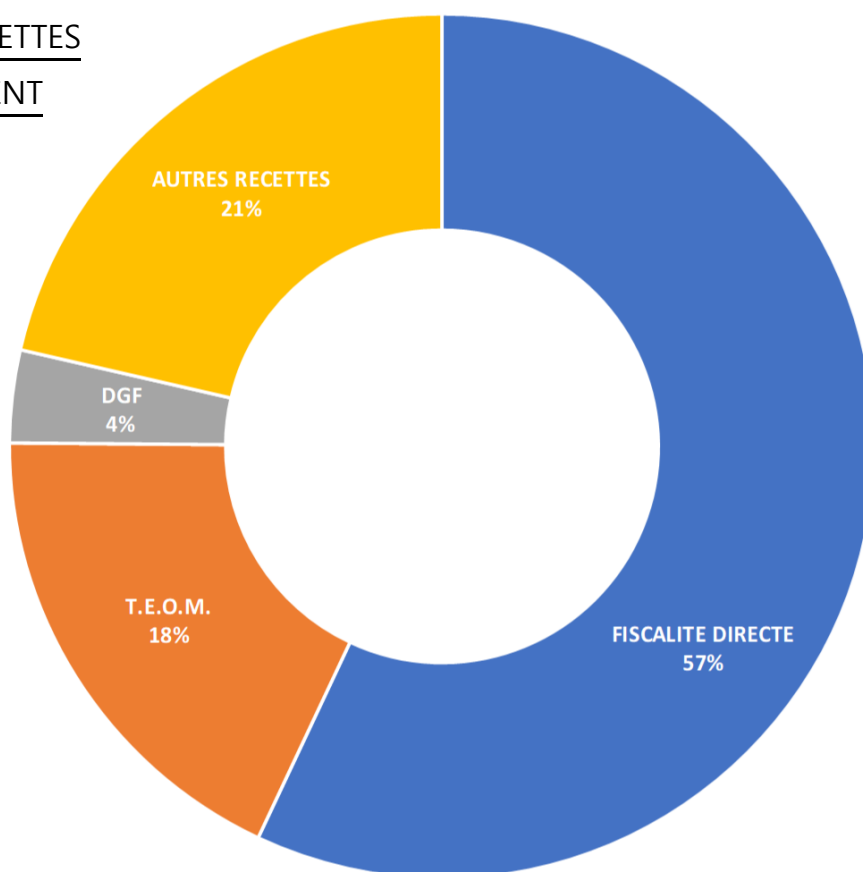
RÉPARTITION DES RECETTES



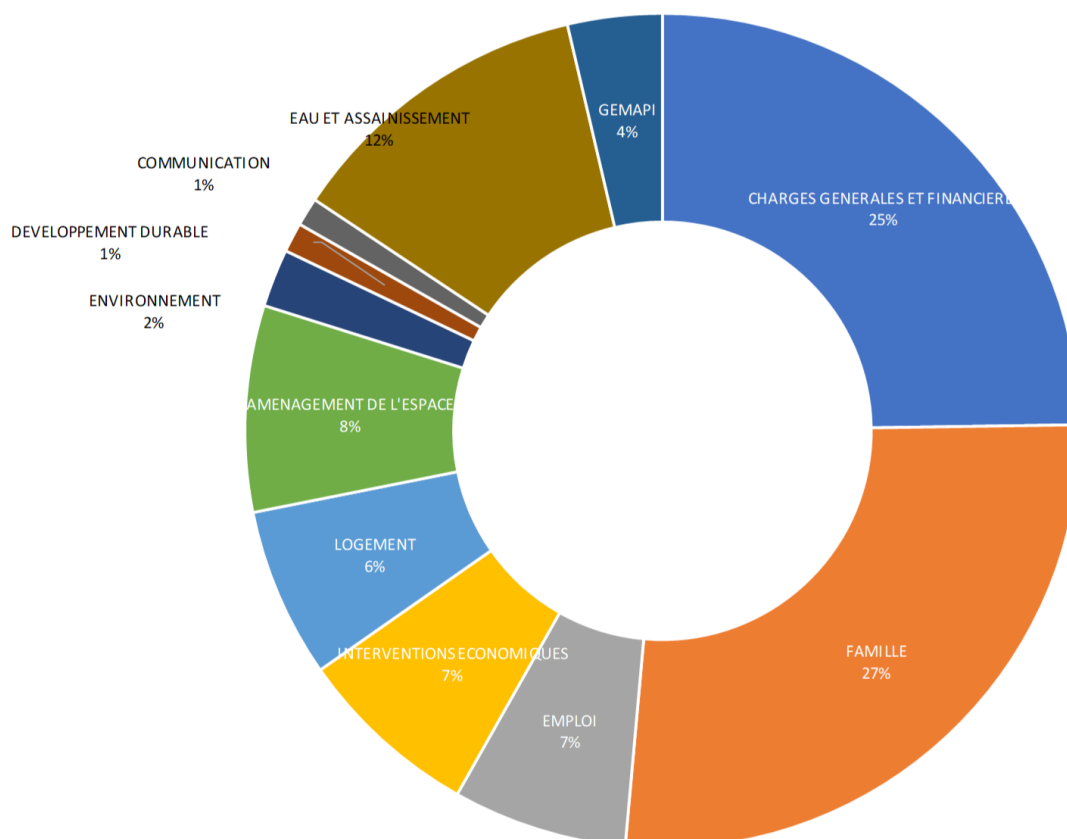
RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



RÉPARTITION DES RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
PAR NATURE



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
PAR FONCTIONS (HORS DÉCHETS MÉNAGERS)



Aménagement de l'espace

SCOTAM

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

Au cours de l'année 2018, la procédure de révision du Scotam s'est poursuivie à travers de multiples rencontres afin de travailler sur le futur contenu dudit schéma. Il y'a notamment eu l'organisation de 3 séminaires rassemblant élus, techniciens des EPCI et Personnes Publiques Associées (PPA) :

- Séminaire : Nos équilibres fonciers qui a eu lieu le 12 avril 2018 à Rombas
- Séminaire : Synergies vertes et bleues organisé le 29 juin 2018 à Boulay Moselle
- Séminaire : Tous mobiles qui a eu lieu le 12 octobre 2018 à Woippy.

Des réunions techniques et politiques ont été tenues avec les intercommunalités membres afin de faire le point sur les espaces économiques du Scotam et les projets de développement envisagés. Des propositions d'économie de foncier ont été formulées.

Des études complémentaires ont été réalisées dans le cadre du projet Plan Paysage afin de poursuivre son élaboration. Au cours du premier semestre 2018, les pièces techniques et administratives relatives au marché public ont été rédigées ainsi que les dossiers de demandes de subventions. La réunion de la commission d'appel d'offre s'est réunie afin d'attribuer le marché.

Afin de sensibiliser les élus sur ce thème des paysages au quotidien, et de permettre d'échanger sur le sujet, des rencontres avec des acteurs, EPCI, ateliers et autres manifestations publiques ont été organisés (7 arpentages d'EPCI, 2 jours d'audition d'acteurs locaux, 6 jours d'ateliers).

Des actions de communication et de concertation avec la population concernant les travaux de révision du SCoTAM et l'élaboration du Plan Paysage sur les travaux de révision ont débutées en novembre 2018, telles que la tenue de manifestations publiques, une campagne d'information auprès des EPCI et des communes du SCOTAM, ainsi que l'ouverture des registres de concertation en décembre 2018 au siège de chacun des EPCI du SCOTAM.

Une valorisation des études engagées a été réalisée au cours de l'année passée notamment dans le cadre de l'enquête déplacements. En effet, 5 nouveaux portraits de territoire ont été réalisés. Il y a également la présentation des résultats dans les EPCI du territoire ainsi que l'exploitation de l'EGDT pour les PLH (Plan Local de l'Urbanisme), PLUi (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal) et PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale).

L'étude sur les stations intermodales périurbaines a également été mise en valeur notamment avec le développement dudit concept depuis 2013. Des propositions d'aménagement ont été formulées notamment avec l'expérimentation à Verny d'un TAD (Transport à la demande).

Au cours de l'année 2018, un certain nombre de démarches en matière d'urbanisme ont été réalisées à savoir :

- 21 démarches suivies, 11 avis de PLU rendus, 4 réunions de la CDU, 7 permis d'aménager ont été examinés, 1 ZAC, 1 ZAD, 1 étude d'impact et 1 demande de dérogation à l'urbanisation limitée,
- La participation du SCoTAM à la démarche préalable à la prise de compétence PLUi de Mad et Moselle,
- Le SCoTAM a suivi et a participé aux réunions PLH de la CCPOM et de Metz Métropole,
- Suivi des autorisations commerciales avec 11 réunions de la CDAC et l'examen préalable de 13 dossiers.

Le SCoTAM a également été en charge du suivi des démarches concernant les projets de ses divers partenaires avec notamment le SRADDET, la ZAC de Frescaty, Ateliers Rupt-de Mad, GéoGrandEst, CODEC et PCAET de Rives de Moselle, A 31 bis, projet métropolitain.

Durant l'année écoulée il y a également eu un développement des partenariats et des travaux en réseaux :

- Fédéscot : suivi des chantiers législatifs, contributions aux réflexions/études et participations aux instances,
- Interscot : co pilotage technique avec Scot Multipôle Sud lorraine,
- SRADDET : contributions, rencontres politiques, réunions techniques,
- CAUE 57 : préparation d'un concours à destination des scolaires : mobilisation d'une équipe pédagogique et préparation du kit pédagogique.



S.I.A.U.

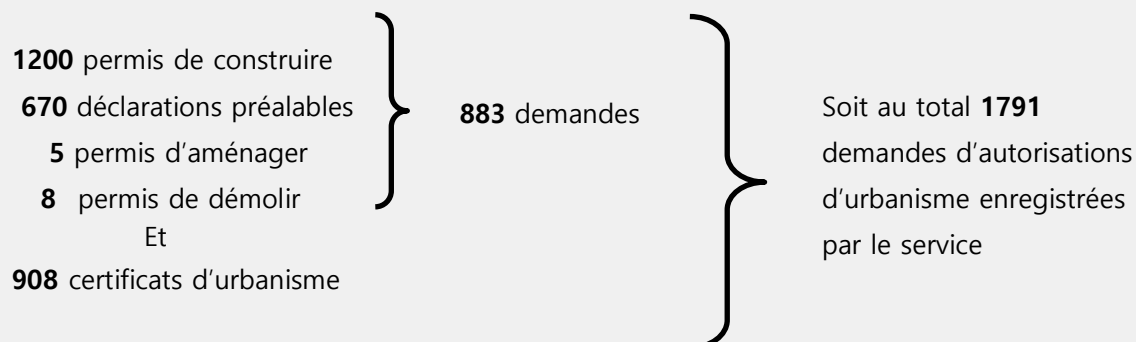
Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

Instruction des dossiers d'urbanisme

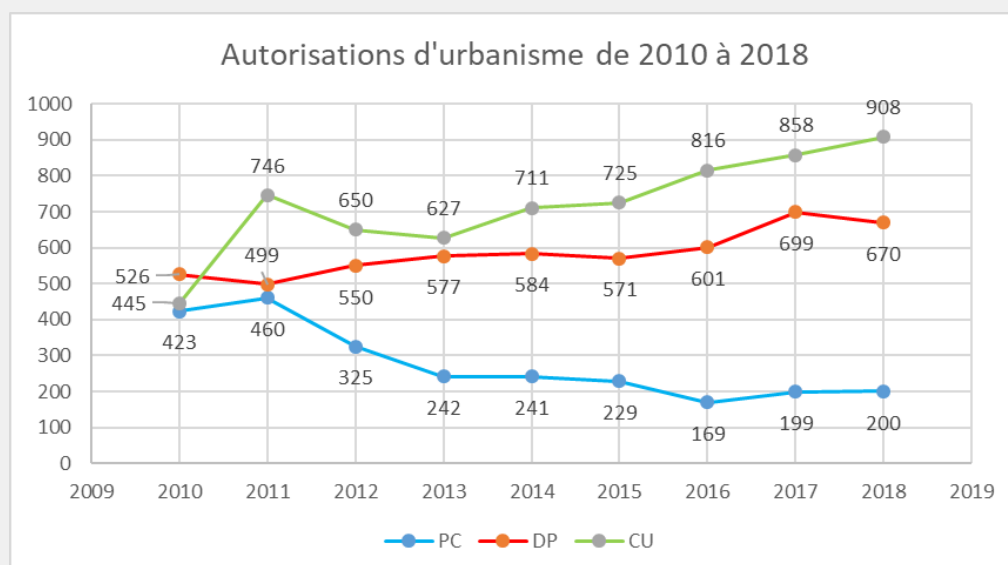
Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 13 communes de la CCPOM.

Le Maire de la Commune de Saint-Ail a manifesté le souhait que la CCPOM procède à l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. En juillet 2015, le Bureau Communautaire a décidé de mettre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPOM à la disposition de la Commune de Saint-Ail. La mise disposition dudit service s'est poursuivie au cours de l'année 2018.

Statistiques



On note une augmentation des demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à 2017 (1770), avec une hausse des demandes de permis de construire (199 en 2017), une diminution des déclarations préalables (699 en 2017), ainsi qu'une hausse des demandes de certificats d'urbanisme (859 en 2017).



Informations et renseignements aux communes membres

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette aide apportée aux communes consiste notamment en la mise à jour des formulaires de demandes d'autorisation d'urbanisme, cartographie, document d'urbanisme en vigueur sur le site internet de la CCPOM et transmission des modèles de délibération. Mais également par le fait de renseigner les architectes, pétitionnaires qui sont confrontés à des difficultés au niveau du montage du dossier, interprétation des règles de droits.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site internet de la CCPOM.

La CCPOM participe également à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. En effet, les services de l'intercommunalité participent aux réunions des personnes publiques associées, apportent une assistance technique au bureau d'étude dans le cadre de l'élaboration des règlements et transmet notamment tous les documents nécessaires au bureau d'étude (cartographie etc.)

La CCPOM a été associée à trois réunions au cours de l'année 2018 :

- Réunion PPA pour le PLU de Clouange
- Réunion de travail pour le PLU de Rosselange
- Réunion PPA pour la révision du PLU de Rombas

Le Club ADS 57



Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent. Le Club ADS permet à chaque service instructeur de s'informer sur des thèmes précis ainsi que de connaître les évolutions liées à l'actualité juridique. Ces réunions sont également l'occasion de créer un réseau de contact et d'échanger avec eux notamment par mails sur des points d'actualités ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées du fait de l'application des nouvelles lois.

Au cours de l'année 2018, le réseau ADS s'est réuni à deux reprises, le 12 avril 2018 ainsi que le 04 octobre 2018. A l'occasion de ces deux rencontres, divers thèmes ont été abordés :

Séance du 12 avril 2018 :

- Conditions de consultations de la DRAC en matière d'archéologie préventive.
- Points divers : actualité juridique, les usoirs.
- Présentation RT2012 et instruction, les missions de la DREAL en interface avec l'urbanisme.

Séance du 04 octobre 2018 :

- L'A31 bis et intervention du SDIS sur la sécurité incendie
- La police de l'urbanisme

Protection et mise en valeur de l'environnement

Liaisons douces

Aménagement des Berges de l'Orne

Une liaison douce le long du ruisseau de la Barche

La création d'une nouvelle liaison douce entre Maizières-lès-Metz et le site thermal d'Amnéville, initialement prévue par la Communauté de Communes de Rives de Moselle, n'ayant pas été réalisée, la voie verte de Rives de Moselle s'achève au niveau de la rue de la Barge.

Un nouveau tracé a été défini le long de la Barche pour rejoindre les chemins forestiers qui mènent au site thermal depuis la rue de Acacias à Marange-Silvange.

La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise H.TP d'Hagondange.

Chemin piétons-cycles entre Pierrevillers et Marange-Silvange



Les travaux de construction de la VR52 entre Marange-Silvange et Rombas ont nécessité la construction de plusieurs ouvrages d'art pour le franchissement de voies et de cours d'eau existants. Le chemin de Silvange a été coupé à la circulation.

Cette liaison a été rétablie par l'aménagement d'une piste piétons et cycles sur une longueur de 400 m le long du ruisseau du Ruissembeau entre le chemin du stade et la route de Silvange.

Une convention a été signée avec la DREAL, prévoyant la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CCPOM et la prise en charge financière des travaux.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SMTPE.

Partenariat associatif

Convention avec le Club Vosgien

La convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre conclue avec l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne qui prenait fin le 31 décembre 2018 a été renouvelée pour une durée de quatre ans. Elle porte sur l'entretien et le balisage des itinéraires existants sur le territoire de la CCPOM, pour un total de 115 km répartis sur 15 itinéraires.

En contrepartie des travaux, la CCPOM octroie à l'association une subvention annuelle calculée sur la base du tarif de 22 € par kilomètre.



Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

La LPO réalise des actions de communication pour la mise en valeur de la faune locale. La CCPOM a attribué une subvention d'un montant de 2000 euros à la LPO pour la réalisation de ces actions en 2018.



Etude pour la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle - CCPOM, a confié au Comité de Moselle de la Fédération Française de la Randonnée – CDRP 57, une mission d'étude de création d'un réseau d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.



Les objectifs de cette étude ont été de :

- ✦ Définir un schéma de boucles de promenade et de randonnée, reliées entre elles, afin de proposer aux touristes et à la population locale une offre de loisirs ;
- ✦ Mettre en valeur les pôles touristiques et les points d'intérêt par des itinéraires attractifs ;
- ✦ S'appuyer sur les services aux randonneurs et les axes existants du GR®5f et du Fil Bleu de l'Orne.

Il s'agit de mailler le territoire pour une offre touristique attractive tenant compte des potentialités et des contraintes du territoire de la CCPOM ainsi que des critères imposés par le PDIPR - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée en Moselle.

L'AGURAM – Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle, a été missionnée par la CCPOM pour venir en appui à la formalisation du dossier d'Avant-projet, et également, en appui à la collectivité pour les actions de communication auprès de la population.

Par convention entre la CCPOM et le CDRP 57, ont été décidées deux grandes étapes pour aboutir à la définition de boucles et liaisons de randonnée :

- ✦ Le diagnostic,
- ✦ Les études techniques de faisabilité.

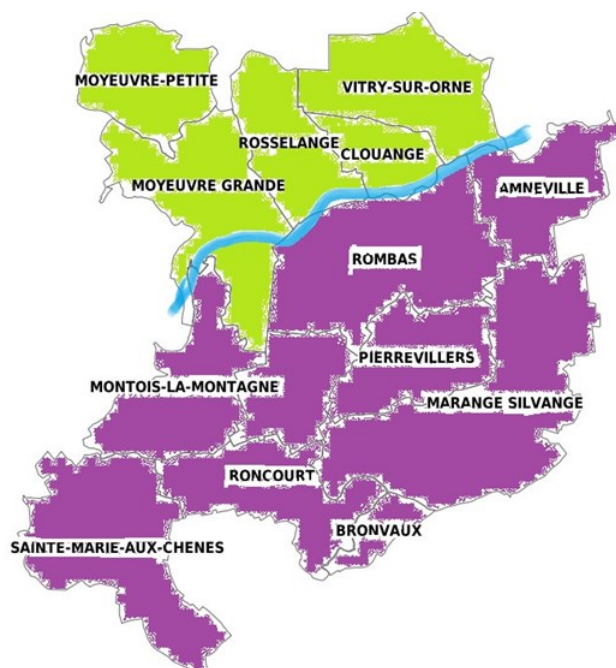


Diagnostic :

L'objectif de cette phase a été de recenser les différents points d'intérêts (naturels, patrimoniaux, architecturaux...) et les services utiles aux randonneurs (restauration, hébergement, commerces...) du territoire, afin de mettre en avant des secteurs sur lesquels s'appuieront les boucles.

Le repérage des sites touristiques, activités et services aux randonneurs a été organisé grâce à un questionnaire par commune préparé par le CDRP 57, complétés en 2017 par les communes, des éléments du site internet de Moselle Attractivité et l'ouvrage de M. Jean-Jacques SITEK, puis actualisés et enrichis lors des diverses réunions ou sur le terrain, en 2018.

Les études techniques sont menées successivement sur 2 parties du territoire en commençant par le Nord. Le Fil Bleu de l'Orne, axe de connexion des boucles ou des liaisons, mais aussi limite administrative sépare les deux secteurs d'étude.



Un comité de pilotage global composé de la Commission Protection et Mise en valeur de l'Environnement de la CCPOM, du Conseil Départemental de la Moselle et de l'AGURAM a suivi les grandes étapes de travail que sont les réunions de présentation du Diagnostic par secteur, et les réunions de présentation des résultats des études techniques de faisabilité pour chacun des secteurs.

Études techniques de faisabilité :

Les résultats du diagnostic, croisés avec l'étude approfondie des possibilités de cheminement en domaine public, ont fait émerger des hypothèses de boucles de randonnée dans les secteurs où l'intérêt touristique et /ou les services aux randonneurs sont présents.

Le comité de pilotage par secteur géographique s'est ouvert aux maires, associations de randonnée, référents randonnée cités par les communes et à l'ONF si des forêts domaniales étaient concernées par des propositions d'itinéraires. En cas d'itinéraires en zones naturelles protégées, les gestionnaires étaient également invités. Le CEN de Lorraine (Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine) qui gère la pelouse calcaire de la côte de Rosselange classée ZNIEFF de type 1 et Espace Naturel Sensible a été consulté.

Les boucles sont traitées en priorité car elles répondent aux critères les plus contraignants. Les liaisons viennent ensuite compléter le maillage et desservir d'autres localités.

Les études techniques de faisabilité s'achèveront début 2019.

Gestion, élimination et valorisation des déchets

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Marché de collecte des déchets ménagers

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la Communauté de Communes :

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels et des encombrants ;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective.

15 282 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2018, contre 14 876 tonnes en 2017.

2 392 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2018, contre 3 481 tonnes en 2017.

1 575 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2018, contre 677 tonnes en 2017.



3 967 T de déchets issus de la collecte sélective soit 21% des déchets collectés sur le territoire.

15 282 T de déchets issus de la collecte des déchets résiduels soit 79% des déchets collectés sur le territoire.

Marché de traitement des déchets ménagers

Le marché de traitement des déchets ménagers a été attribué pour une durée de 46 mois à compter du 1er novembre 2016 aux entreprises suivantes :

<u>HAGANIS</u>	<u>CITRAVAL</u>	<u>ONYX EST</u>
pour le traitement des ordures ménagères (incinération) et le traitement du verre (conditionnement)	pour le tri, le conditionnement et la reprise des emballages recyclables et pour le traitement des encombrants.	pour le conditionnement et la reprise des papiers.

Déchèteries communautaires

La CCPOM dispose de 4 déchèteries implantées à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte Marie aux Chênes.

Les marchés de gestion des déchèteries ont démarré au 1^{er} novembre 2015, pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois un an.

Les quatre déchèteries communautaires sont gérées par la société NICOLLIN.

Les lots du marché ont été attribués comme suit :

Lot 1	Gestion des déchèteries (haut et bas de quai), location des bennes, enlèvement et transport des bennes, entretien du site	NICOLLIN
Lot 2	Traitement du tout-venant	BARISIEN
Lot 3	Traitement des Déchets verts	SEDE
Lot 4	Traitement des gravats	TTM Environnement
Lot 5	Reprise des ferrailles	DERICHEBOURG
Lot 6	Reprise des cartons	BARISIEN
Lot 7	Traitement du bois	BARISIEN
Lot 8	Traitement des pneus (aucune offre n'a été présentée après la relance d'une procédure négociée)	Gilles HENRY (contrat pour la location de contenants dédiés) ALIAPUR (convention pour la reprise gratuite des pneus)
Lot 9	Traitements des Déchets Ménagers Spéciaux	CEDILOR
Lot 10	Traitement des huiles végétales	METHAGRI

La reconduction d'une durée d'un an du marché a été notifiée aux prestataires le 20/03/2018 pour une prise d'effet au 01/11/2018.

En plus de ces prestations, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de conventions (piles, néons, déchets diffus des ménages, DEEE, cartouches d'encre, ...).

12 425 tonnes * de déchets reçus en 2018, contre 12 022 en 2017

(* dont 278,57 tonnes collectées et traitées par des éco-organismes)

Un marché a été passé avec la société NICOLLIN pour l'installation d'un système de contrôle d'accès sur les quatre déchèteries communautaires. Le contrôle d'accès est opérationnel depuis juillet 2018.

Le Bureau Communautaire a décidé d'attribuer des cartes aux usagers non ménages : associations, services techniques municipaux, régies d'électricité et pompiers.

Nouvelles actions développées en 2018

EXPERIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

En complément du tri des emballages, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a souhaité expérimenter la collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire. La commune d'Amnéville a été choisie en 2017 pour mener cette expérimentation d'un an, compte tenu de la typologie d'habitat (individuel et collectif).

Courant 2018, deux nouvelles communes ont été équipées afin d'approfondir l'expérimentation : Clouange et Vitry-sur-orne, avec respectivement 4 et 3 tubes installés.

Les élus de la CCPOM ont décidé de prolonger le test afin d'avoir plus de données et de pouvoir tirer un bilan de l'efficacité de cette collecte, avant de décider éventuellement de la généraliser à l'ensemble du territoire.



LES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES, DES RECYCLABLES ET DU VERRE

En 2018, un avenant au marché de travaux a été signé avec l'entreprise de travaux et l'entreprise de fourniture et pose pour l'installation de 8 séries de 3 conteneurs enterrés. Ils viennent compléter la liste des conteneurs déjà installés et permettent à chacun d'avoir une solution d'élimination de ses déchets en dehors des jours de collecte.

Les travaux ont démarré fin 2018 pour l'installation de ces nouveaux conteneurs de centre-ville, pour une mise en service en 2019.

Ces nouvelles installations portent à 196 le nombre de conteneurs enterrés présents sur notre territoire.

LA COLLECTE DU VERRE

L'année 2018 a été marquée par l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte sur le territoire de la CCPOM.

La collecte du verre se fait dorénavant exclusivement en point d'apport volontaire.

Ce nouveau mode de collecte permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Respecter les recommandations de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, à savoir ; utiliser des conteneurs conçus pour être appréhendés par des lèves-conteneurs afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorso-lombaire et les risques liés aux blessures diverses,
- Améliorer les conditions de collecte pour les usagers,
- Maîtriser les coûts de collecte,
- Harmoniser les consignes de tri avec les collectivités voisines.

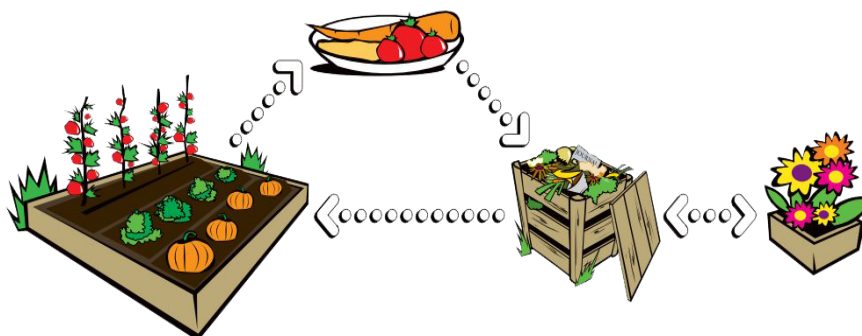
Pour permettre à chacun de bénéficier d'un moyen de tri de proximité, 180 nouvelles bornes à verre ont été installées sur l'ensemble de la CCPOM, en remplacement des 90 bornes existantes vieillissantes et pour compléter le maillage.



LA PRÉVENTION DES DECHETS

Le compostage

En 2018, ce sont :
25 composteurs en plastique
et 42 composteurs en bois
qui ont été vendus.



6 composteurs ont été donnés :

- 2 composteurs en pied de copropriété, à Rombas et Marange-Silvange
- 1 composteur pour l'école du Parc d'Amnéville
- 1 composteur pour le lycée de Rombas
- 1 composteur pour le multi-accueil de Clouange
- 1 composteur pour les jardins partagés de Rosselange

Les guides composteurs

Le réseau des guides composteurs compte 8 personnes. Ces bénévoles, formés aux techniques de compostage, mènent des actions de sensibilisation et d'information pour apporter des conseils à l'ensemble des habitants sur la pratique du compostage au quotidien.

En 2018, ils ont animé un stand à la fête des enfants organisée par la ville de Rombas et un stand pendant 2 jours lors des Journées du Patrimoine sur le site des Portes de l'Orne.

Couches lavables

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé. Le dispositif prévoit également la possibilité de tester gratuitement l'utilisation de couches lavables par le biais d'un kit de prêt pour une durée d'un mois.

3 demandes ont été reçues en 2018 pour un montant total de 251,86 €.



Développement économique

LES PARCS D'ACTIVITÉS

Trois parcs d'activités économiques sont développés par la Communauté de Communes :

- ♦ le **Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine »** situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38,50 ha. 36,827 ha ont déjà été commercialisés. 1,42 ha reste à commercialiser.
- ♦ le **Parc d'Activités Communautaire « Deux Rivières »** situé sur le territoire de MOYEUVE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 8,92 ha. 4,17 ha ont déjà été commercialisés. 0,35 ha reste à commercialiser.
- ♦ le **Parc d'Activités Communautaire « Champelle »** situé sur le territoire de SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES d'une superficie de 41,28 ha. 9,59 ha ont déjà été commercialisés. 31,69 ha reste à commercialiser.



Bâtiments d'activités

La Communauté de Communes dispose de deux bâtiments d'activités :



Un hôtel d'entreprises -
PAC « CHAMPELLE »

(état d'occupation des cellules en décembre 2018)

4 cellules louées / 2 cellules disponibles



Un bâtiment d'accueil d'entreprises -
PAC « Belle Fontaine »

(état d'occupation des cellules en décembre 2018)

3 cellules vendues / 2 louées / 1 disponibles

Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PAC « Belle Fontaine »	265	282	306	316	347	394	358	361
PAC « Les Deux Rivières »	39	24,5	24	22,5	38	28,5	29	39
PAC « Champelle »	162	145	185	226	225	243	255	255
TOTAL	466	451,5	515	564,5	609,5	665,5	642	655

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de Communes a missionné l'AGURAM pour l'élaboration d'un Schéma de Développement Economique à l'échelle du territoire. L'élaboration de ce schéma s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Région Grand Est (SRDEII), de la stratégie d'aménagement du territoire (SRADDET) et des POCE (Pacte Offensive Croissance Emploi). L'objectif est d'encourager l'innovation et développer l'attractivité économique du territoire. Le 12 novembre 2018 a été présenté un diagnostic du territoire.

CONCOURS « BE YOUR BOSS »

Les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et des Rives de Moselle, en partenariat avec l'Université de Lorraine (IAE de Metz) et le PEEL, ont organisé le jeudi 17 mai la remise des prix de la quatrième édition du concours Be Your Boss.

A destination des collégiens, lycéens et étudiants, ce concours a pour objectif de promouvoir le développement économique du territoire et sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat.

Le principe du concours est simple, il suffit d'avoir une idée dans la création d'une entreprise, d'un produit, d'une association... et de la filmer. Après inscription, les candidats font parvenir leur production et un jury, composé de membres de l'éducation nationale, de chefs d'entreprises et d'élus des communautés de communes se réunit pour choisir les vidéos des lauréats.



Au final, ce sont 78 élèves qui se sont inscrits, et 23 vidéos qui ont été retenues par le jury pour être projetées le 17 mai.

5 Prix ont été remis :

**Prix de l'idée la plus innovante, Prix de la plus belle réalisation,
Prix Coup de Cœur du jury, Grand Prix du jury, Prix du public.**



MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉNOVATION DES COMMERCES **DES CENTRES-VILLES DU TERRITOIRE DE LA CCPOM**

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, la Communauté de Communes a souhaité s'engager dans la mise en place d'une opération de redynamisation des commerces des centres villes afin de dynamiser l'activité économique et commerciale du territoire.

Ce programme a pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, de retrouver une esthétique des rues commerçantes et une nouvelle dynamique des centres ville des communes membres. Il s'agira de soutenir et développer le commerce de proximité, de maintenir l'attractivité commerciale de la Communauté de Communes en réduisant ainsi l'évasion commerciale ; et enfin de conforter l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire plus particulièrement sur les centres villes. Véritable vecteur de communication, ce programme de rénovation des vitrines permettra à la fois de valoriser les rues commerçantes et d'augmenter l'attractivité des boutiques.

Avec la mise en place de fonds de concours, les commerçants-artisans du territoire de la CCPOM pourront bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce.

Cette aide est fixée à 30 % du montant HT des travaux subventionnables avec un plafond de l'aide fixé à 4 500 €.

En 2018, il a été accordé quatre subventions pour un montant total de 8 073,60 €.



PARTENARIATS

23ème Salon à l'envers de Lorraine

Attribution d'une subvention à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord »

La CCPOM a apporté son soutien à hauteur de 500 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord », organisatrice du 23ème Salon à l'envers, qui s'est déroulé le 18 octobre 2018 à Thionville.



Adhésion à Moselle Attractivité

Le bureau communautaire a décidé de renouveler son adhésion à Moselle Attractivité à hauteur de 1,50 € par habitant.



L'agence « Moselle Attractivité » a pour principale mission :

- L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes en tant qu'agence de développement économique,
- Le déploiement d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination Moselle,
- La conduite d'actions de promotion et de marketing territorial.

« ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion à ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et des Techniques) moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 3 000 €.



« MATERIALIA »

Le pôle de compétitivité Materialia est l'association des acteurs de la filière des Matériaux et Procédés de la Région Grand Est. Créé à l'initiative de l'État et de la Région, le pôle est l'interface entre le monde de la recherche et le monde industriel pour favoriser le développement économique de cette filière sur un territoire donné.

Le Bureau Communautaire a décidé d'adhérer au Pôle de compétitivité Materialia moyennant une cotisation annuelle de 4 000 €.

Materialia sera sollicité pour apporter son expertise des filières Matériaux et Énergie au projet des « Portes de l'Orne ».



Logement et cadre de vie

I — MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012-2018

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Bureau Communautaire de la CCPOM a approuvé son 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2012-2018).

Il permet à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

En 2018, la mise en œuvre du plan d'actions du PLH s'est poursuivie en vue d'atteindre les objectifs fixés :

1. PROGRAMME D'INTERET GENERAL POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée depuis 2008 est arrivée à échéance au 31 décembre 2010. Afin de continuer à soutenir les propriétaires modestes à améliorer le confort de leur logement et répondre aux objectifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, un Programme d'intérêt Général a été mis en place fin 2011 en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région Lorraine.

Sur la base des résultats observés et de l'importance à poursuivre cette action sur un territoire où la question de la qualité du logement en particulier dans le domaine des travaux liés aux économies d'énergie et à l'adaptation reste très présente, ce Programme d'Intérêt Général a été prolongé, par deux avenants successifs, jusqu'au 30 novembre 2016.

Conformément à l'action 6 du second Programme Local de l'Habitat « Agir sur le parc inadapté », la CCPOM s'est donc engagée, depuis décembre 2011, à travers la mise en place de ce PIG à répondre aux problématiques de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- L'adaptation des logements au handicap,
- La lutte contre la précarité énergétique.

Ce programme intègre le dispositif national « Habiter Mieux » permettant de mobiliser les crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).



La Région GRAND EST accompagne ce PIG à parité avec la CCPOM (dans la limite de l'enveloppe attribuée) en faveur :

- Des propriétaires très modestes,
- Des propriétaires modestes pour qui les travaux auront permis d'atteindre un gain énergétique supérieur à 40 %.

En ce qui concerne les travaux destinés à permettre l'autonomie à la personne, la Région GRAND EST soutient ceux qui ont été réalisés par les propriétaires très modestes, à parité avec la CCPOM.

En 2018, les services communautaires ont accordé 11 nouvelles subventions, dont 8 bénéficiant du Fonds d'Aide Rénovation Thermique. La participation de la CCPOM est de 4 625,00 € et 1 875,00 € au titre de l'Aide Rénovation Thermique.

Année	Dossiers	FART	TOTAL		ANAH		CCPOM		REGION	
ANNEE	Nombre Dossiers	Nombre FART	PIG	FART	PIG	FART	PIG	FART	PIG	FART
2012	21	8	61 034,83 €	20 800,00 €	45 898,91 €	16 800,00 €	7 567,96 €	2 000,00 €	7 567,96 €	2 000,00 €
2013	38	18	166 408,00 €	46 800,00 €	129 829,00 €	37 800,00 €	18 289,50 €	4 500,00 €	18 289,50 €	4 500,00 €
2014	54	34	541 187,23 €	126 870,00 €	474 382,00 €	109 870,00 €	33 402,62 €	8 500,00 €	33 402,62 €	8 500,00 €
2015	70	52	507 224,92 €	198 435,00 €	426 973,00 €	172 435,00 €	40 125,96 €	13 000,00 €	40 125,96 €	13 000,00 €
2016	88	60	660 418,07 €	187 532,00 €	598 254,00 €	156 532,00 €	31 082,04 €	15 500,00 €	31 082,04 €	15 500,00 €
2017	48	33	437 145,33 €	81 532,00 €	390 503,00 €	66 532,00 €	23 864,67 €	8 250,00 €	22 777,67 €	6 750,00 €
2018	11	8	94 458,00 €	102 670,00 €	85 429,00 €	99 045,00 €	4 625,00 €	1 875,00 €	4 404,00 €	1 750,00 €

Le Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM) assure la mission de suivi-animation de l'opération.



2. PROTOCOLE TERRITORIAL D'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) étant arrivé à son terme le 30 novembre 2016, le Bureau Communautaire a été appelé à se prononcer sur l'engagement d'une réflexion sur une intervention nouvelle dans le domaine de la rénovation de l'habitat. Une étude pré-opérationnelle a ainsi été lancée pour préciser les contours et les champs d'intervention de la CCPOM dans le domaine de l'amélioration du parc ancien dégradé.



Les conclusions de cette étude et les orientations du futur programme d'intervention ne pouvant être finalisées avant la fin du Programme d'Intérêt Général, soit le 30 novembre 2016, la Communauté de Communes a souhaité s'inscrire dans un dispositif transitoire pendant la période comprise entre la fin du PIG (le 1^{er} décembre 2016) et la mise en place du nouveau dispositif (courant du 2^{ème} semestre 2017), afin de maintenir la forte dynamique constatée dans le cadre du Programme d'Intérêt Général en vigueur.

Au regard de la situation toujours plus fragile des ménages du territoire, et du succès du PIG, la CCPOM a mis en œuvre un protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec l'ANAH pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de ce protocole qui concerne l'ensemble du territoire communautaire, la Communauté de Communes peut abonder les aides octroyées par l'ANAH, par :

- une aide complémentaire de 500 € par ménage bénéficiant du programme (500 € pour les propriétaires occupants et 500 € par logement pour les propriétaires bailleurs).
- un financement des travaux réalisés par des propriétaires bailleurs dont les logements ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'ANAH,
- un financement complémentaire de 5 % des travaux subventionnés par l'ANAH réalisés par les propriétaires occupants modestes,
- un financement complémentaire de 10 % de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle des travaux subventionnés par l'ANAH réalisés par les propriétaires occupants modestes âgés de plus de 60 ans.



La Région « GRAND EST » accompagne ce Protocole dans le cadre de l'aide aux travaux pour les particuliers.

En 2018, les services communautaires ont accordé 32 subventions pour un montant de travaux de 350 466,00 €. La participation de la CCPOM est de 10 001,00 € et 3 700,00 € au titre de l'Aide Rénovation Thermique .

ANNEE	NB dossiers	Coût Opération	Mt Subventionnable	Sub CCPOM	Sub GRAND EST	Fart CCPOM	Fart GRAND EST	Sub Anah	Fart Anah
2017	2	22 360 €	20 595,00 €	513,50 €	513,50 €	250,00 €	250,00 €	6 961,00 €	1 600,00 €
2018	32	350 466,00 €	299 646,00 €	10 001,00 €	9 324,50 €	3 750,00 €	3 000,00 €	130 637,00 €	16 607,00 €

La mission suivi-animation est assurée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.



3. OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La mise en œuvre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est menée conjointement par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, l'État et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), pour une durée de 3 ans, renouvelable pour 2 ans, dans les conditions définies dans une convention.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH qui concerne l'ensemble du territoire communautaire, le Bureau Communautaire a décidé d'abonder la subvention attribuée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) par :

- L'attribution d'une aide complémentaire de 500 € à la prime ASE (Aide de Solidarité Ecologique) pour tout propriétaire occupant éligible au programme « Habiter Mieux »,
- L'attribution d'une subvention à hauteur de 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires s'engageant dans un conventionnement avec l'ANAH,
- Un financement complémentaire égal à 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants effectuant des travaux d'autonomie,
- Un financement complémentaire égal à 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants qui améliorent leur habitation.

Il est, par ailleurs, rappelé que la Région Grand Est accompagne cette OPAH dans le cadre de l'aide aux travaux pour les particuliers (uniquement pour les 5 communes dites « rurales » : Bronvaux, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Roncourt et Sainte-Marie-aux-Chênes), à hauteur d'un tiers du montant total de la subvention.

Depuis le début de l'opération, 67 dossiers (66 propriétaires occupants et 1 propriétaire bailleur) ont été déposés pour un montant subventionnable de 1 136 307,89 €. En 2018, les services communautaires ont accordé 6 subventions pour un montant de travaux de 66 633,00 €.

La participation de la CCPOM est de 400,00 € et de 1 500,00 € au titre de la prime « Habiter Mieux ».

ANNEE	NB dossiers	Coût Opération	Mt Subventionnable	Sub CCPOM	Sub GRAND EST	Habiter Mieux CCPOM	Habiter Mieux GRAND EST	Sub ANAH	Habiter Mieux ANAH
2018	6	66 633,00 €	48 716,00 €	400,00 €	- €	1 500,00 €	- €	17 547,00 €	3 471,00 €

La mission suivi-animation est assurée par le CALM.



4. OPERATION RAVALEMENT DE FACADES

Le Bureau Communautaire de la CCPOM a décidé le 13 août 2012 d'engager une étude sur le bâti ancien en vue d'optimiser l'opération ravalement de façades. Réalisée par le Bureau d'études X AEQUO situé à Metz, l'objectif a été d'actualiser la stratégie de l'opération en adéquation avec la nouvelle politique régionale à ce sujet. Cette étude a abouti à la définition d'un nouveau périmètre d'intervention avec l'apparition de nouveaux secteurs à enjeux.

A l'issue de la finalisation de cette étude, un nouveau règlement d'intervention a été adopté par le bureau communautaire lors de sa séance 12 janvier 2015.



La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2018, les services communautaires ont enregistré 74 demandes d'informations dont 23 ont abouti au dépôt d'un dossier complet et satisfaisant pour obtenir un accord de financement. Au final, après travaux, 10 demandes ont bénéficié de 7 846,50 € d'aides de la CCPOM.

La mission suivi-animation est assurée par le CALM.



5. CAMPAGNE D'ISOLATION THERMIQUE

En 2012, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mis en place une campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

En 2018, les services communautaires
ont enregistré 70 demandes :

29 isolations des combles perdus

41 isolations des murs par l'extérieur



Au final, après constitution des dossiers et réalisation des travaux, 33 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM pour un montant de 26 138,04 € (Isolation des murs par l'extérieur = 22 dossiers pour 20 000,00 € et isolation des combles perdus = 11 dossiers pour 6 138,04 €).

La mission suivi-animation est assurée par le CALM.



6. AIDE À LA 1ÈRE INSTALLATION DANS UN LOGEMENT AU PROFIT DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS

Sur le territoire de la CCPOM, l'offre dédiée à l'hébergement des jeunes est plutôt satisfaisante, on observe cependant que les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés d'accès au logement compte tenu des niveaux de loyers souvent trop élevés au regard des ressources dont ils disposent.

En 2016, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un dispositif d'aide pour les jeunes du territoire âgés de moins de 25 ans ayant pour objectif de leur apporter un soutien à la fois logistique et financier et de faciliter ainsi leur accès à un premier logement autonome en contribuant aux frais consécutifs à leur emménagement.

Un montant d'aide forfaitaire de 200 € est ainsi alloué par la CCPOM, majoré de 100 € par enfant à charge, au bénéfice du titulaire du bail du logement. Cette aide, non renouvelable, destinée aux frais consécutifs à leur emménagement, est attribuée sous réserve de la présentation des justificatifs d'achats basés sur une liste de meubles et électroménagers de première nécessité.

En 2018, 4 aides ont été accordées
pour un montant de 1 000 €.



7. DISPOSITIF D'AIDE AU SURCÔÛ FONCIER

L'augmentation constante du coût du foncier est souvent à l'origine des difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux pour équilibrer des opérations de logements sociaux sur le territoire. La Communauté de Communes a donc décidé de soutenir le développement de cette offre en participant au surcoût foncier des opérations de logements sociaux (PLAI, PLUS et PLS), pour ce qui relève des programmes neufs, des opérations en acquisition-amélioration et en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Cette aide communautaire peut être complétée par une intervention communale. Elle est accordée aux constructeurs et bailleurs de logements sociaux et intermédiaires, privés et publics, dans le cadre d'opérations éligibles aux aides de l'Etat, ainsi qu'aux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, comportant au moins 15% de PLUS ou PLAI.

Cette aide ne peut être sollicitée que lors d'une transaction foncière évaluée par les services des Domaines et sera limitée au montant de cette transaction.

L'aide intervient sur le prix et les frais d'acquisition du terrain ou de l'immeuble ainsi que sur les autres coûts éventuels (sondages, aménagement du terrain, fondations, surcoûts liés aux contraintes du site...).

Il y a surcoût foncier lorsque l'on constate sur l'opération en question un dépassement de la valeur foncière de référence (valeur définie réglementairement). Le surcoût foncier correspond à la différence entre cette valeur de référence et le coût constaté sur l'opération. Dès lors, la CCPOM peut participer au financement de ce surcoût dans la limite de 40% du surcoût foncier, à hauteur maximum de 2 500 € par logement et dans la limite de l'estimation des domaines.

Les constructeurs ou bailleurs sociaux, qui réalisent des opérations de type PLAI sur le territoire ou des logements sociaux publics ou privés dans les communes en déficit SRU bénéficient respectivement, pour ces deux types d'intervention, d'une bonification du montant de la subvention à hauteur de 20%.

Le règlement d'aide au surcoût foncier actuellement en vigueur sur le territoire de la CCPOM et validé par décision communautaire en date du 8 octobre 2007, a été modifié par le Bureau Communautaire en date du 11 mai 2015.

A travers ces modifications portant sur l'octroi de bonifications, la CCPOM favorise la production de petits et très petits logements. Les constructeurs ou bailleurs qui réalisent au moins 20 % de logements de types T1/T2 par opération bénéficient d'une bonification afin de valoriser le développement de logements de petite surface sur le territoire communautaire. Le montant de la subvention est, dans ce cas, majoré de 20 %.

En 2018, la Communauté de Communes n'a octroyé aucune nouvelle demande d'aide au surcoût foncier.

8. ATTRIBUTION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A travers son 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2012-2018), la Communauté de Commune a fait le pari d'un retour de dynamiques positives d'accueil de familles, en augmentant l'offre de logements adaptés en termes de prix et de qualité (formes d'habitat, typologies...).

Pour y parvenir, le programme d'actions du P.L.H. prévoit, dans son axe 1, de développer la production de logements de manière maîtrisée sur les territoires attractifs et, dans son axe 3, de prendre en compte les besoins en logements spécifiques, notamment, en favorisant une offre diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes en termes de localisation, de prix/loyers.

La Communauté de Communes a souhaité mettre en place les outils qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L 2252-1 qu'une commune (un EPCI) peut accorder à une personne de droit privé une garantie d'emprunt ou son cautionnement dans les conditions fixées dans la 2^{ème} partie (Livre II - Titre V – Chapitre II) dudit Code.

L'article L. 2252-5 dispose, par ailleurs, que nonobstant le transfert, volontaire ou de plein droit, de tout ou partie de ses compétences en matière de politique du logement ou d'habitat à un établissement public de coopération intercommunale, la commune conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux visées à l'article L. 2252-2 et d'apporter à ces opérations des subventions ou des aides foncières.

Le Bureau Communautaire a, lors de sa réunion du 12 mai 2014, pris la décision d'accorder la garantie de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dans les conditions définies dans un règlement rédigé à cet effet.

Le règlement élaboré a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes accorde sa garantie pour les emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. Ce dispositif est cumulable avec les autres aides de la CCPOM (aide au surcoût foncier,...).



Afin de partager le risque lié à la garantie, la Communauté de Communes intervient à parité avec la commune sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée, dans la limite de 25 % du montant de l'emprunt, en complément de l'intervention du département.

En 2018, la Communauté de Communes a accordé sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 960 700,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

9. ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Lors de sa réunion du 8 octobre 2018, le Bureau Communautaire a décidé de son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2018.



Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Départemental de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1^{er} loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compte, ...).

En 2017, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 305 117,14 € (322 312,69 € en 2016 soit une baisse de 5.33%) pour un total de 1 673 interventions (1 774 en 2016 soit une baisse de 5.69%) au titre de ce dispositif.

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à hauteur de 0.30 € par habitant au titre de l'année 2018. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.



II — PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

Le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat arrivant à son terme, le Bureau Communautaire a décidé en 2017 la mise en œuvre de la procédure de révision en vue de l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat.



Les modalités de révision comporteront plusieurs phases :

- Une phase de préparation :
Evaluation du PLH 2012-2018
- Une phase d'élaboration :
Définition des orientations et actions du future PLH
- Une phase validation :
Arrêt du projet de PLH par le Conseil Communautaire (Bureau communautaire)
Avis des conseils municipaux et du syndicat mixte su SCoTAM
Nouveau passage en Conseil Communautaire (Bureau communautaire)
Avis du Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
Adoption du PLH en Conseil Communautaire (Bureau communautaire)

Le Bureau Communautaire a constitué le comité de pilotage, instance de suivi des différentes étapes du projet du PLH (diagnostic, orientations stratégiques, programme d'actions). Le comité de pilotage s'est réuni deux fois en 2018, une première fois en mars pour présenter le porter à connaissance de l'Etat, la méthodologie et le calendrier, une deuxième fois pour présenter le bilan du PLH période 2012/2017 et le diagnostic.

L'adoption du troisième PLH de la CCPOM interviendra fin 2019. Le PLH arrivant à échéance en décembre 2018, le bureau communautaire a décidé en séance du 10 décembre 2018, de proroger la validité du PLH actuel jusqu'à l'approbation du nouveau PLH.

III — PARTENARIATS

1. AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION DE LA MOSELLE — ADIL

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2^{ème} mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

Des permanences sont organisées au siège de la CCPOM tous les 2^{ème} mercredis de chaque mois de 14h à 17h.



En 2018, les permanences de l'ADIL ont permis d'accueillir 21 personnes et au total c'est 151 ménages de la CCPOM qui ont bénéficié des services de l'ADIL (appels téléphoniques, permanences à la CCPOM, permanences à Metz, mails, courriers, ...).

Les thèmes les plus fréquemment rencontrés portent sur les rapports locatifs, la copropriété et l'amélioration de l'habitat. Mais l'ADIL est aussi en mesure, grâce à un logiciel perfectionné, de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

En 2018, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 450 €.



2. COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES — CLLAJ

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanence, les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.



Deux permanences mensuelles ont lieu à la CCPOM (au sein du siège, 34 Grand' Rue - ROMBAS) et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

- A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau
- B/ à Marange-Silvange pour les communes des coteaux
- C/ à Moyeuvre-Grande pour les communes de la vallée de l'Orne

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est réalisé lors de la réunion du comité de pilotage qui a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire.

Le CLLAJ a assuré pour l'année 2018, 21 permanences sur le territoire de la CCPOM : 17 au siège de la CCPOM à Rombas et 4 complémentaires à Moyeuvre-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes.

Sur les 36 ménages orientés sur les permanences logements, 20 ménages ont été reçus en entretien.

3. AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMERATIONS DE MOSELLE — AGURAM

En 2018, la CCPOM a poursuivi son partenariat avec l'AGURAM et son programme partenarial 2017/2018.

Dans le cadre de ce partenariat, l'AGURAM a apporté, en 2018, son assistance technique aux services communautaires, pour :

- La révision du Programme Local de l'Habitat,
- L'élaboration de son Schéma de Développement Economique,
- L'accompagnement dans l'élaboration de son plan Climat Energie Territorial,
- L'appui à la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres.



IV — AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION **DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » a été transférée aux EPCI à fiscalité propre dans le cadre de l'application de la loi Notre. Cette compétence figure dans la liste des compétences d'éligibilité à la bonification de la dotation globale de fonctionnement.

Le Préfet de la Moselle a ainsi procédé à la transformation du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement d'une Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage en Syndicat Mixte à compter du 1^{er} janvier 2017. Les membres de ce Syndicat Mixte sont la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la Communauté de Communes Rives de Moselle. Trois représentants de la Communauté de Communes ont été désignés par le Conseil Communautaire pour siéger au sein de ce syndicat.

Pour l'exercice de cette nouvelle compétence, le Conseil Communautaire a décidé de transférer au Syndicat Mixte la compétence pour la « création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Lors de la séance du 10 juillet 2018, 12 représentants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ont été désignés au Comité Syndical de ce Syndicat Mixte.



Développement durable

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les établissements publics de coopération intercommunale, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.

Ils sont désignés comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire et doivent ainsi animer et coordonner les actions du PCAET sur leur territoire.

La Communauté de Communes Pays Orne Moselle (CCPOM) a passé un marché avec le bureau d'étude Climat Mundi pour l'élaboration du PCAET. La réunion de lancement de l'étude s'est tenue fin 2018.



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS MESSIN

En 2011, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC) a été créée pour soutenir techniquement les particuliers dans leurs démarches de rénovation thermique. L'association à but non lucratif a pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

La CCPOM en est membre fondateur depuis sa création.

En 2018, la participation de la CCPOM s'est élevée à 20 145 € pour la cotisation de base et la mission d'un Conseiller en Énergie Partagé (voir ci-dessous).



L'ESPACE INFO-ÉNERGIE



Animations en 2018 sur le territoire de la CCPOM :

Actions CCPOM	Permanences	7 permanences à la CCPOM
	Permanences	Des permanences téléphoniques
	Accompagnement de projets locaux	Opérateur technique pour l'accompagnement à l'isolation thermique (35 personnes accompagnées)
	Stand	Stand écogestes lors des Journées du patrimoine sur les Portes de l'Orne
Actions collectives	Action	Tenues d'un stand dans les foires, salons : salon de l'habitat, Foire Internationale de Metz, conférence, atelier, formation
	Communication	Campagne de communication pour les actions menées, passages en radio/TV, articles dans la presse locale, édition d'un magazine « Rénovation & Énergie » - 2000 exemplaires

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ



L'ALEC du Pays Messin a créé en octobre 2012 un poste de Conseiller en Énergie Partagé (CEP) : une mission de conseil en énergie destinée aux collectivités.

La CCPOM est adhérente au dispositif et permet ainsi à ses communes de moins de 10 000 habitants de bénéficier gratuitement de certaines actions.

Ce dispositif se découpe en trois niveaux d'intervention auprès des communes.

Le premier niveau est la veille d'informations réglementaires et l'animation du territoire.

Les deux autres niveaux d'intervention nécessitent l'engagement des communes :

- La Mission Base : réalisation d'un état des lieux énergie et eau du patrimoine communal, mise en place d'un suivi de consommation en énergie et eau
- La Mission Personnalisée : ensemble d'actions ciblées adaptées aux besoins et attentes de communes sur différentes thématiques : éclairage public, qualité de l'air intérieur, isolation des bâtiments, ...

8 communes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ont adhéré au dispositif CEP depuis sa mise en place.

En 2018, Moyeuvre-Petite, qui avait déjà suivi la mission de base et s'était engagée en mission personnalisée, a bénéficié de :



- o Pré-diagnostic sur l'éclairage public
- o Pré-diagnostic sur la Qualité de l'Air Intérieur de l'école
- o Projet éclairage public : accompagnement sur l'extinction nocturne
- o Pré-diagnostic énergétique sur le bâtiment sur l'école

LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

En 2015, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin a développé une plateforme locale de rénovation énergétique sur le territoire du SCOTAM.

La vocation de cette plateforme est de créer un guichet unique d'information permettant de renseigner les demandeurs d'un point de vue technique et financier et de les accompagner tout au long du processus de rénovation de leur bâtiment.

Fin 2018, faute de financements, le Conseil d'Administration de l'ALEC a décidé l'arrêt de la plateforme. Toutefois, la mission de service public de la performance énergétique de l'habitat se poursuit à travers l'espace Info-Energie.

DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2012, la CCPOM octroie une subvention aux particuliers pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie aérien ou enterré.

En 2018, 7 subventions ont été versées, pour un montant total de 542 €.

RÉÉVALUATION DES CARTES DE BRUIT

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants d'établir une carte de bruit et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

La CCPOM a réalisé et validé en 2010 ces cartes de bruit et en 2014 le PPBE sur son territoire. Ces documents doivent être réexaminés 5 ans plus tard.

Un courrier a donc été envoyé aux gestionnaires d'infrastructures de transport du territoire : Communes, Conseil Départemental, DIR Est, SANEF, SNCF Réseau, afin de réévaluer les cartes stratégiques de bruit réalisées en 2010.

Les différents gestionnaires ont confirmé qu'il n'y avait pas d'évolution significative sur leur réseau, ce qui permet à la CCPOM de reprendre les cartes existantes. Le PPBE devra également être révisé.

Petite enfance

La CCPOM détient la compétence « Petite Enfance » depuis juillet 2010.



A cette date, la halte-garderie de Rombas (transformée ensuite en multi-accueil) et le Relais Assistants Maternels d'Amnéville sont devenus communautaires.

Parallèlement, suite à une étude de besoins réalisée en 2009 (réactualisée en 2017), un schéma de développement a été mis en œuvre de 2010 à 2014 par la réalisation de quatre nouveaux multi-accueils et le passage de la halte-garderie de Rombas en multi-accueil.

Le 1^{er} site à avoir ouvert ses portes est le multi-accueil d'Amnéville « La Forêt Enchantée » en février 2012. Le dernier, situé sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, « Les Ecureuils » accueille des enfants depuis septembre 2014.

LES STRUCTURES

« La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Capacité d'accueil : 60 places - 3 sections : 22 à 24 petits, 28 moyens et 16 grands

Nombre d'emplois : 18,91 équivalent Temps Plein - 15 stagiaires accueillis

160 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

229 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 68,8 % (72,2 % en 2017 et 74 % en 2016)



« La Tanière des loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013

Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 10.16 Equivalent Temps Plein - 8 stagiaires accueillis

94 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

231 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 78,8 % (80,1 % en 2017 et 73 % en 2016)



« Les Petits amis » à Rombas

Multi accueil : La Halte-Garderie « Les petits amis » de Rombas a fait l'objet de travaux de rénovation et de remise aux normes. Cela a permis de passer en fonctionnement multi accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance

Capacité d'accueil : 25 places - 2 sections : 12 petits et 13 grands

Nombre d'emplois : 9.27 Equivalent Temps Plein - 8 stagiaires accueillis

84 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

228 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 75,4 % (80,4 % en 2017 et 77,2 % en 2016)



« Les Écureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes

Date d'ouverture : septembre 2014

Localisation : Lotissement Le Breuil

Capacité d'accueil : 30 places - 3 sections : 10 petits, 10 moyens et 10 grands

Nombre d'emplois : 9.3 Equivalent Temps Plein - 9 stagiaires accueillis

107 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

231 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 75 % (78,6 % en 2017 et 74,9 % en 2016)



« Les Moussaillons » dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 12.4 Equivalent Temps Plein - 25 stagiaires accueillis

137 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

226 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 81 % (78,8 % en 2017 et 74,9 % en 2016)



Période de fermeture : 3 semaines en période estivale et 1 semaine en hiver.

Les structures ferment en alternance.

Au total, 561 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 6 ans ont pu bénéficier de ces services.

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Ces équipements communautaires, hormis le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) fonctionnent dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

People and Baby exploite et gère les établissements depuis le 1er avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2021.

**Participation de la CCPOM sur la durée du contrat :
5 787 052,11 € dont 997 680,33 € pour l'année 2018.**



LES SERVICES PROPOSÉS

Les 5 multi accueils sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS - RPAM



Le Relais Parents Assistants Maternels est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents. Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Il est situé dans les locaux du multi accueil d'Amnéville et une antenne fonctionne depuis juin 2016 dans les locaux du Muli accueil de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Deux agents communautaires sont chargés de l'animation et de la gestion du RPAM.

Nombre d'assistants maternels agréés en 2018 : **539** (dont 38 nouveaux agréments)

Nombre d'assistants maternels en activité : **365** soit un taux d'activité des assistants maternels de 68%

Le nombre d'assistants maternels se maintient aux alentours de 540 professionnels ces 3 dernières années.

En 2018 :

- Sur 539 assistants maternels, il y a eu 651 participations aux actions du RPAM (entretiens individuels, réunions d'information collectives, ateliers d'éveil, ou événements), ce qui représente 121 assistants maternels différents soit un taux de fréquentation de 33 % (au regard du nombre d'assistants maternels en activité). Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente.
- Sur 1 485 familles ayant un enfant de moins de 3 ans, 250 familles ont été accueillies au RPAM. Ce chiffre ne comptabilise pas la totalité des familles différentes ayant bénéficié d'au moins une formation individuelle car la majorité des contacts familles sont anonymes.

Des actions plus spécifiques ont également été menées en 2018 :

- une conférence animée par Jean Epstein (projet inter-relais),
- Une soirée de remise des diplômes « CAP Petite Enfance » suite à l'accompagnement proposé dans le cadre de la VAE commencée en 2017 en partenariat avec le DAVEN,
- Une réunion d'information ayant pour thème « la communication gestuelle ».

Emploi et insertion professionnelle

Lors de sa séance du 11 octobre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé de mettre les statuts de la Communauté de Communes en conformité avec la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) en complétant notamment, ses compétences par la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire ».

Par ailleurs, lors de la séance du 13 décembre 2016 il a défini, comme suit, l'intérêt communautaire de cette compétence :

- La petite enfance (compétence précédemment exercée en compétence facultative)
- L'insertion :
 1. Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la CCPOM, en lien avec la mission locale, notamment à travers son adhésion.
 2. Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

Communes concernées par un service emploi : Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Rombas

1. RÉUNIONS

Plusieurs rencontres Plusieurs rencontres ont eu lieu afin d'affiner certaines modalités de fonctionnement des différentes antennes du service emploi communautaire.

Un premier Comité Technique (COTEC) s'était déroulé le 15 décembre 2017 et avait évoqué des principes de fonctionnement.

Un second COTEC a eu lieu le 09 février 2018 avec l'ordre du jour suivant :

- Actions en cours et partenariats
- Validation des heures d'ouverture au public
- Conventions avec Pôle Emploi
- Moyens mis en œuvre
- Insertion

Un Comité de Pilotage (COPIL) s'est réuni le 30 mai 2018. L'ordre du jour était le suivant :

- Validation de la date de prise de compétence
- Validation des actions en cours et des partenariats
- Validation des heures d'ouverture au public
- Validation du fonctionnement

2. BILANS 2018

La prise de compétence a été effective au 1er septembre 2018.

Antenne de Marange-Silvange

	<i>Total de passages sur le mois</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Nouveaux inscrits CCPOM</i>	<i>Nouveaux inscrits extérieurs</i>	<i>Total nouveaux inscrits par mois</i>
SEPTEMBRE	35	7	28	13	2	15
OCTOBRE	58	15	43	15		15
NOVEMBRE	42	17	25	12	1	13
DECEMBRE	38	5	33	8		8

Au 31 décembre 2018, il y a 185 personnes inscrites à l'antenne de Marange-Silvange.

Antenne de Rombas

	<i>Total de passages sur le mois</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Nouveaux inscrits CCPOM</i>	<i>Nouveaux inscrits extérieurs</i>	<i>Total Inscrits fin du mois</i>
SEPTEMBRE	200	82	118	8	2	10
OCTOBRE	226	121	105	3	2	5
NOVEMBRE	214	115	99	3	2	4
DECEMBRE	144	52	92	1	2	3

Au 31 décembre 2018, il y a 157 personnes inscrites à l'antenne de Rombas.

Antenne de Moyeuvre-Grande

	<i>Total de passages sur le mois</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Nouveaux inscrits CCPOM</i>	<i>Nouveaux inscrits extérieurs</i>	<i>Total Inscrits fin du mois</i>
SEPTEMBRE	138	84	54	5		5
OCTOBRE	154	85	69	26	1	27
NOVEMBRE	127	80	47	6		6
DECEMBRE	105	64	41	8	0	8

Au 31 décembre 2018, il y a 401 personnes inscrites à l'antenne de Moyeuvre-Grande.

Antenne d'Amnéville

	<i>Total de passages sur le mois</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Nouveaux inscrits CCPOM</i>	<i>Nouveaux inscrits extérieurs</i>	<i>Total Inscrits fin du mois</i>
SEPTEMBRE	430	175	255	1		
OCTOBRE	428	168	260		2	
NOVEMBRE	331	131	200			
DECEMBRE	211	85	126			

Au 31 décembre 2018, il y a 828 personnes différentes qui se sont présentées à l'antenne d'Amnéville.

Le Bureau Communautaire du 10 décembre 2018 a permis de formaliser le partenariat avec Pôle Emploi en autorisant le Président à signer une convention de coopération. Elle détermine les modalités de collaboration entre Pôle emploi et la CCPOM, pour le fonctionnement du service emploi communautaire.

3. MISSION LOCALE

Concernant l'accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire, la CCPOM, a adhéré à la Mission Locale pour un montant de 79 229,20 € en 2018.



MISSION LOCALE

DU PAYS MESSIN

Elle a effectué tout au long de l'année des permanences sur chaque antenne existante.

Du 1er janvier au 31 décembre 2018, 1 160 jeunes ont été en contact et 525 accueillis en rendez-vous.

Communication

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

De nombreuses manifestations locales ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2018 dans la cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- **Carnaval de Rosselange** / Association « Les Joyeux Carnavaliers »
- **Semi-Marathon** / Association « Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne »
- **Festival du rire** / Commune de Moyeuvre-Grande
- **50^{ème} anniversaire** / Association « Donneurs de sang bénévoles du Haut Plateau Messin »
- **Projet d'habillage du bardage d'entrée** / Association « Pierre de Jaumont »
- **Insolivres** / Avec la participation de 6 bibliothèques : Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuvre-Grande, Rosselange, Rombas et Sainte-Marie-Aux-Chênes.
- **La Semaine de l'Europe** / Association « Les Mats de Cocagne »

LE MAGAZINE D'INFORMATION INTERCOMMUNAL

En 2018, un numéro du magazine intercommunal CCPOM le Mag a été publié.



Le numéro 17, publié en juillet

Edito du Président

Environnement

Expression de l'opposition

Logement - Habitat

Développement économique

Les Portes de l'Orne

LES FILIERES ÉCONOMIQUES

En 2012, une étude de filières et de projets a été réalisée afin de définir les fonctions urbaines et économiques susceptibles d'être accueillies sur le site. Les résultats de cette étude ont été validés par les assemblées délibérantes des deux Communautés de Communes en décembre 2013.

A l'issue de cette étude, dont les résultats ont été validés en décembre 2013, quatre filières économiques reposant sur des atouts locaux forts et reconnus ont été identifiées :

- La filière « matériaux »,
- la filière « énergie »,
- la filière « génie écologique »,
- la filière « logistique ».

Une étude complémentaire conduite en 2014 avait, par ailleurs, identifiée l'agriculture urbaine comme un nouvel axe possible de développement du site des Portes de l'Orne.

En 2017, une étude économique et de faisabilité sur le développement des circuits courts alimentaires a été réalisée par un Bureau d'Etudes spécialisé dans le montage et développement de projet d'agriculture urbaine. Cette étude a mis en avant l'opportunité sociale et économique de développer cette filière sur le site et les alentours.

Les résultats de cette étude ont été validés par le Comité Syndical lors de sa séance du 20 décembre 2017, qui a décidé de poursuivre la démarche. En 2018, une étude portant sur la mise en œuvre opérationnelle de la démarche circuits courts alimentaires (phase 1) est engagée.

STRATÉGIE ET LOGIQUE D'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE : DÉFINITION

Deux études d'aménagement ont été menées, de 2012 à 2014, par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, en partenariat avec les Communautés de Communes d'une part, sur la partie Amont du site « Moulin Neuf » et, d'autre part, sur la partie « Aval » (Usine de Gandrange). A l'issue de ces études, les schémas directeurs d'aménagement de ces zones ont été validés par les organes délibérants.

En 2016, une procédure ZAC, portant sur la partie amont du site a été engagée. Un Bureau d'études a été désigné en vue de réaliser les dossiers de création et de réalisation de la ZAC.

En 2017 et 2018, la procédure ZAC (dossier de création dont étude d'impact) s'est poursuivie.

En 2018, la procédure de recrutement d'une équipe d'AMO généraliste « Management de projet » est engagée.

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

En 2015 et 2016, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine a, en sa qualité d'opérateur des politiques de reconversion des friches industrielles et des sites pollués, entrepris la démolition d'un certain nombre de bâtiments qui avaient été maintenus (sur la partie Amont du site) par l'ancien exploitant sidérurgique.

En parallèle, des travaux de confortement des bâtiments qui seront conservés. Dans le cadre de ces travaux, des mesures conservatoires des toitures et de certaines façades, et des mesures de sécurisation en façades ont été, notamment, mises en œuvre par EPF Lorraine sur ces bâtiments.

Depuis 2016, le Syndicat Mixte et l'EPF Lorraine ont engagé les procédures préalables :

- A la réalisation d'une agrafe verte fédératrice, support d'équipements et de loisirs au cœur du site,
- A la requalification des anciens bâtiments : Energie, Atelier locotracteur, Magasin général.

Ces bâtiments, seront destinés à l'aménagement notamment :

- D'une maison du projet (Bâtiment des Syndicats),
- D'un tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat : couveuse, incubateur, pépinière, espace de coworking, FabLab,... (Bâtiment Énergie).

Nota : une étude de vocation a également été menée en 2017 et 2018, en partenariat avec l'EPFL, en vue de définir les usages des bâtiments Atelier locotracteur et Magasin général : Halle multifonctions, supermarché coopératif, cantine, laboratoire/cuisine, centre de formation, pôle de loisirs et de culture, ...



COMMUNICATION, ANIMATION, ÉVÉNEMENTS

En 2018 :

- Conception et refonte du nouveau site Internet des Portes de l'Orne : www.portesdelorne.fr
- Création et animation d'une page Facebook dédiée au projet
- Réalisation de vidéos de présentation des Portes de l'Orne et audio-guide du site
- Journées Européennes du Patrimoine des 15 et 16 septembre 2018 : ouverture du site, visites guidées, animations, village développement durable, conférences,...plus de 3 700 participants.

Diverses animations étaient proposées afin de permettre aux visiteurs de s'imprégner, à la fois de l'histoire du site mais également de l'avenir des Portes de l'Orne, dans une ambiance conviviale. Spectacles, ateliers ludiques, débats sur les projets étaient proposés pour toute la famille autour du développement durable. Concours photo, jeu de piste, visites guidées, sortie à vélo le long du fil bleu de l'Orne, exposition photo et restauration était également au rendez-vous pour passer un agréable moment.

Ce week-end chargé d'histoire a permis à la population locale de découvrir les ambitions du projet des Portes de l'Orne, soutenu par les élus des communautés de communes du Pays Orne Moselle et des Rives de Moselle (maintenant regroupées au sein d'un Syndicat Mixte).







Siège social : 1 rue Alexandrine — 57120 ROMBAS

Tél. 03 87 58 32 32

Email : ccpom@ccpom.fr